



**COMPTE RENDU**

**COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ**  
**DU 23 MAI 2016**

Rédigé par Murielle MOYANO

La **Commission Communale d'Accessibilité** s'est réunie le 23 mai 2016.

\*  
\* \*

**Etaient présent-e-s :**

Mesdames MOIZAN, BERTRAND, CAMISULI (ASPI IRIS), CANDELYS (ASPI IRIS), DESPOUY (APF)  
Messieurs SARRALIÉ, ARIAS, LAURIER, CORSINO (VALENTIN HAÛY), TECHER (Colomiers Accueil),  
TERRINHA (Club Entreprises Ouest Toulousain)

**Etaient excusé-e-s :**

Mesdames CARPENTIER, DESTRÉEZ, MARTY, MILON, MAROT (APEIHSAT)

Messieurs MENEN, DELACROIX (YMCA), BIOULET (SA Colomiers Habitat), PATERNI (Espace Âge  
d'or), VIGNAU (Colomiers Retraite Active-CRA)

**Participaient également à cette réunion :**

Mesdames SCHMIT et MOYANO

Monsieur GONZALEZ

\*  
\* \*

Madame MOIZAN, en introduction remercie tous les participants. Elle informe que le dossier d'Ad'Ap a été validé par la Préfecture. Il sera présenté lors d'une réunion en présence du Préfet à l'ensemble des communes. La Municipalité a d'ores et déjà reçu des félicitations pour le travail effectué.

Ce dossier est consultable à l'Hôtel de Ville, bureau 118 au 1<sup>er</sup> étage, après avoir préalablement appelé le Secrétariat du Service Ressources et Moyens au 05.61.15.24.27, 05.61.15.24.31 ou 05.61.15.21.57.

Avant de commencer la présentation, Madame MOIZAN souhaite informer les participants que Monsieur GONZALEZ quitte la collectivité à partir du 10 juin prochain et lui souhaite une bonne continuation dans la prise de ses nouvelles fonctions, plus en adéquation avec sa formation. Bien évidemment, il sera remplacé sur ce poste.

Monsieur GONZALEZ rappelle l'ordre du jour :

- 1/ Accessibilité du site internet de la ville
- 2/ Avancement du projet Parc de Loisirs du Garroussal
- 3/ Présentation du projet Ciné-ma différence
- 4/ Agenda d'accessibilité programmée
- 5/ Questions diverses

et commence la présentation.

## **POINT 1 – ACCESSIBILITÉ DU SITE INTERNET DE LA VILLE**

Un rappel est fait sur le travail réalisé. La Ville de Colomiers propose de poursuivre les travaux relatifs à l'accessibilité du site internet en concertation avec les membres de la commission par courriel afin d'améliorer l'accessibilité du site actuel, afin de mieux en comprendre les limites et anticiper le nouveau site en 2017. Il n'y aura pas un nouveau site cette année. L'idée étant d'utiliser le site de 2016 comme « laboratoire » et de s'en servir comme « base » pour construire le prochain.

L'amélioration du site internet actuel passe par la réactivation de la fonctionnalité d'écoute en une du site et l'adaptabilité des PDF qui sont systématiquement disponibles sur le site de la Ville afin qu'ils soient parfaitement compatibles avec les logiciels de vocalisation. La compilation et la présentation ont été réalisées par Delphine FABIUS au Service Communication. La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 22 juin 2016 au Service Communication de 10h30 à 12h00 en présence de Delphine FABIUS, la Direction des Systèmes d'Information (DSI) et la Mission Handicap. Il est demandé d'apporter son PC pour se connecter, afin d'avancer sur le dossier.

Monsieur ARIAS indique que cela va être difficile car il n'a pas un Mac portable.

Monsieur GONZALEZ précise que le plus important est de se rappeler les noms des logiciels.

Monsieur CORSINO rappelle qu'il faut respecter les trois normes d'accessibilité du site, du moins pour la déficience visuelle, les synthèses vocales et autre logiciels grossisseurs qui sont indépendants de l'accessibilité. Il suffit d'appliquer les normes et les protocoles normalisés.

Madame DESPOUY complète en disant que les logiciels utilisés rendent la façon d'accéder au site plus ou moins aisée.

Madame MOIZAN précise que c'est pour cela que le salarié qui s'occupe de l'informatique sera formé afin de savoir répondre aux demandes. Il n'y a pas budget pour 2016. Tout sera fait pour que ce soit opérationnel en 2017.

Madame CAMISULY demande s'il est possible de se rapprocher de l'IRIT (Institut de Recherche et Informatique de Toulouse) qui a tout un service de recherches pour les déficiences visuelles et auditives, ce qui pourrait être intéressant.

Monsieur GONZALEZ continue la présentation : Fin septembre 2016, la rédaction du cahier des charges du futur site de 2017 sera proposé à un groupe de travail composé de membres de la Commission Communale d'Accessibilité. Le 3<sup>ème</sup> point évoqué par Madame MOIZAN, est la formation de l'agent en charge du site internet.

Madame CAMISULY revient sur la participation à cette sous commission qui pourrait être intéressante et demande s'il existe un volume sur ce travail, le temps que cela représente et s'il y aura plusieurs réunions ? Cela est-il gérable ? Les membres sont tous salariés et ont d'autres occupations. Ce sont des bénévoles et il semblerait que ce soit un peu compliqué. Pour les employés de mairie, bien sûr, ce serait en journée, mais pour les autres, ce serait plus facile en soirée.

Monsieur GONZALEZ en prend note.

Une 1<sup>ère</sup> réunion est prévue le 22 juin 2016 de 10h30 à 12h00. Il sera peut-être envisagé un changement d'horaires pour la 2<sup>ème</sup> réunion d'une heure trente qui aura lieu fin septembre. Ensuite, si c'est nécessaire, il sera possible d'organiser d'autres temps de rencontre.

Il aborde l'amélioration du site avec la réactivation de la fonctionnalité d'écoute sur la première page. L'adaptabilité des PDF qui sont systématiquement enregistrés sur les sites de la Ville en PDF texte afin qu'ils soient lisibles par les logiciens.

Le site de la bande dessinée : L'année dernière, il y avait eu beaucoup de retours sur le manque de lisibilité. Pour le site des bandes dessinées : En 2015, les contenus n'étaient pas lisibles par les logiciens de vocalisation. Cette année, il sera revu avec des formats différents pour une meilleure accessibilité.

Le Columérin : La Direction de la Communication travaille avec un nouveau prestataire sur la réalisation du magazine municipal à partir du numéro de juin, intégrant une version du Columérin en format RTF ou texte, en réponse aux remarques des membres de la commission.

Madame CAMISULY avait évoqué la possibilité de mettre des pastilles en vidéo langue des signes. Est-ce que cela sera fait ?

Madame MOIZAN répond que cela est prévu et sera certainement fait sur le logiciel de 2017, car ce n'est pas réalisable sur celui de 2016.

Monsieur ARIAS intervient en disant qu'il y a bien un moyen qui existe : Le format DESI qui rend possible la transformation de textes en sons. C'est une machine qui n'est pas onéreuse, il y a juste un travail de mise en page avec des balises. C'est une solution très intéressante.

Madame MOIZAN remercie Monsieur ARIAS pour cette information car elle ne connaît pas ce format.

Monsieur GONZALEZ précise que tous ces points seront abordés lors de la prochaine réunion prévue le 22 juin 2016.

## **POINT 2 – AVANCEMENT DU PROJET PARC DE LOISIRS DU GARROUSSAL**

Pour rappel, lors de la commission du 9 septembre dernier, et suite aux échanges de courriels sur les plans de cette aire de jeux, la présentation a été faite par Jérôme VIDALIE de la Direction Développement Urbain et du Territoire (DDUT) sur plans et avec un déplacement sur l'aire des Marots qui servira de modèle à cette réalisation. Tout cela a été intégré dans le cahier des charges confié à OPPIDEA.

Le début des travaux de voirie est prévu à partir de septembre 2016 et sur les espaces verts à partir de novembre 2016. En 2017 : Ce sera la mise en place du mobilier (bancs, jeux, ...). Tous ces points-là ont

été ajoutés au cahier des charges. Les travaux vont débiter. Le dossier peut être consulté au bureau 118.

Point Ciné-ma différence avec le rappel de la démarche : L'idée est que tout le monde puisse accéder à cet art avec la mise en place de bénévoles. Le projet, présenté par Monsieur GONZALEZ et Madame VASSORT n'a pas encore été validé par Madame le Maire, mais cela ne saurait tarder, car c'est un atout supplémentaire pour la Ville.

### **POINT 3 – POINT CINÉ-MA DIFFÉRENCE**

Monsieur GONZALEZ explique qu'en fin d'année 2015, le service a été saisi par des mamans Columérines ayant des enfants autistes. La demande formulée a été de pouvoir mettre en place une séance de cinéma sur la période de Noël adaptée à ces enfants. Le délai étant trop court, cela n'a pas pu se concrétiser, mais une réflexion a été menée pour une mise en place pérenne. Après des recherches, nous avons rencontré l' Association « Association Ciné-ma différence » basée à Paris. Cela permettrait de partager un agréable moment ensemble et faire prendre conscience à chacun que c'est possible.

Le concept est de pouvoir proposer du cinéma pour des personnes avec un handicap, mais pas seulement. C'est aussi valable pour leurs familles ainsi que pour toute autre personne. Cela permettrait à chacun de prendre conscience qu'il est possible de cohabiter, malgré les différences. L'objectif consiste également à favoriser l'accès à la culture et dédramatiser certaines situations. L'idée est de mettre en place des bénévoles qui encadreraient ces séances ouvertes à tous. Monsieur GONZALEZ a des prospectus qu'il distribuera à la fin de la séance. Après validation de Madame le Maire, l'échéancier prévisionnel prévoit, au mois de juin, un appel à bénévolat jusqu'en septembre.

Madame MOIZAN prend la parole pour mettre l'accent sur l'importance de l'information en amont sur la mixité des spectateurs afin que les projections se déroulent dans de bonnes conditions.

Monsieur GONZALEZ précise que cela fonctionne avec un petit réseau. L'idée serait de faire appel à 10, voire 12 bénévoles, pour plus de confort et assurer un roulement. Une fois que ce point sera validé, un temps pédagogique de formation à l'attention des bénévoles aura lieu en octobre et sera assurée par l'association, avec une explication détaillée du concept tout au long de la séance. La 1<sup>ère</sup> séance est prévue le samedi 10 décembre 2016 et les autres programmations le 2<sup>ème</sup> samedi du mois.

Madame MOIZAN demande pourquoi le 2<sup>ème</sup> samedi du mois et pourquoi le samedi ?

Monsieur GONZALEZ explique que ce choix est dû au fait que le samedi touche un public très large. De plus, les séances destinées aux malentendants continuent d'être programmées le 2<sup>ème</sup> dimanche du mois.

Madame BERTRAND demande si ces deux séances sont bien sur une seule et même semaine. Si c'est le cas, n'y a-t-il pas un risque que certaines personnes ne soient pas satisfaites ?

Madame MOIZAN confirme et dit qu'il n'y a pas eu, jusqu'à présent, de doléances dans ce sens. Il faudra évaluer et assumer ce choix. Ciné-ma différence est bien connu en France, même si jusqu'à ce jour, il n'y avait pas ce type d'ancrage dans le Sud-Ouest. C'est donc une première dans la région qui devrait drainer la population alentour. Cette formule intégrera des films « classiques » pour des personnes « différentes ». C'est nouveau et bien entendu, en fonction des résultats, nous affinerons en conséquence. Rien n'est figé.

Monsieur ARIAS est enthousiaste car, à son avis, c'est une idée merveilleuse. Le dimanche c'est sous-titré. A quand l'audiodescription ?

Madame MOIZAN répond que nous avançons pas à pas.

Monsieur ARIAS répond que cela se pratique à Ramonville. C'est onéreux, certes, mais cela peut-être possible à Colomiers et cela permettrait d'avoir une population un peu plus large. Une fois de plus, cela nous permettrait de nous distinguer par la qualité de nos actions.

Madame BERTRAND relève le fait que le cinéma va être délocalisé avec du nouveau matériel.

Madame MOIZAN répond que la vie du cinéma suivra.

Monsieur ARIAS communiquera à Monsieur GONZALEZ, avant son départ, les coordonnées des personnes compétentes à contacter.

Monsieur GONZALEZ répond qu'il s'agit de films à destination de tous publics (enfants et adultes).

Monsieur ARIAS s'interroge par rapport au succès rencontré. Si cela fonctionne, il va y avoir du monde. Des institutions, telles que l'ADAPEI viendront peut-être aussi ?

Madame MOIZAN répond que si l'ADAPEI se déplace, ils auront leur propre personnel.

Monsieur GONZALEZ répond que cela a été réfléchi. Il y a la partie bénévole avec l'aspect pédagogique qui a été noté en amont sur la fiche. Cela engendrera plus de souplesse pour tous car tout le monde sera au courant de la particularité de ces séances-là.

Madame CAMISULY demande ce que nous entendons par formation des bénévoles ? Que peut-on apprendre à ces bénévoles ? Qu'est-il prévu en termes de volume horaire ?

Monsieur GONZALEZ répond que la formation / information sera assurée sur une, voire deux journées, et qu'elle comprendra des explications sur les différents comportements. L'Association Cinéma différence en assurera la tenue et l'encadrement. Le coût de l'adhésion annuelle, formation incluse, sera de 700,00 € la première année et 200,00 € les années suivantes avec un suivi de l'association.

Madame CAMISULY revient sur le fait que la formation dure deux jours et demande si l'information impactera tous les handicaps ? Ont-ils tous les outils nécessaires ?

Madame MOIZAN précise que la formation est axée plus particulièrement sur le comportement, les attitudes et l'apprentissage à comment réagir face à certains handicaps.

Madame CAMISULY est d'accord sur le principe mais elle souligne qu'il existe des malentendants avec des troubles associés du comportement qui pourraient être intéressés. Le langage des signes serait le bienvenu dans le cadre de ces séances-là, notamment pour leur expliquer par exemple, le moment où la lumière s'éteint, afin d'éviter une éventuelle panique.

Madame MOIZAN répond que d'autres villes se sont appuyées sur cette association qui a une expérience avec le public concerné et que nous nous adapterons si cela s'avèrait nécessaire.

#### **POINT 4 – AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ**

Présentation par Madame SCHMIT de la Direction des Services Techniques et du Cadre de Vie (DSTCV). Il est rappelé que l'Agenda de l'Accessibilité programmé a été validé en totalité par la Préfecture et un arrêté a été reçu en ce sens. Nous sommes maintenant en phase opérationnelle.

Un point est fait sur le programme des travaux envisagés et scindés en deux types d'opérations :

- 1- « Les petites opérations » qui sont réalisées sur plusieurs ERP (Établissements Recevant du Public) sur un temps donné et qui fonctionnent avec un marché à bons de commandes (type bandes des repérages sur les vitres, ...)
- 2- « Les grands projets » qui concernent un site unique. Nous aurons un marché de travaux, voire un accompagnement d'un Maître d'œuvre pour régler l'ensemble de la mise en accessibilité du site (mise en accessibilité de toilettes, création de rampes, ...).

Madame MOIZAN rappelle que cela se fait sur appels d'offres et sur marchés. Il faut mutualiser le marché afin qu'il soit le plus efficace possible.

En juin 2016, l'opération en cours est l'aménagement de sanitaires pour personnes handicapées au Centre Associatif Macabiau, à En Jacca. Madame SCHMIT propose de créer une commission thématique sur un site existant qui pourra évoluer ultérieurement et d'y associer les membres qui seraient intéressés. Cela reste à définir.

L'objectif est d'arriver à étudier en détail un à deux projets par an.

La possibilité est donnée aux membres de la commission de consulter les projets proposés parmi lesquels les membres de la sous-commission auront à choisir un site « pilote » d'ici la fin de l'année, par exemple : le CCAS, la Salle Gascogne, ... qui nous paraissent intéressants de part l'usage et la nature des travaux.

Pour 2017, deux sites seront à choisir entre la MC En Jacca, les maternelles Jean Macé, Lamartine, Marie Curie, En Jacca, le Gymnase Victor Hugo et le Stade Bendichou en excluant Jules Ferry qui est déjà bien avancé.

Monsieur CORSINO demande où en est le projet des sanitaires d'En Jacca ? Y a-t-il eu un travail dans la globalisation de l'accessibilité ou pas ?

Madame CAMISULY demande si les flashs lumineux font partie de l'accessibilité ?

Madame MOIZAN répond par l'affirmative.

Madame CAMISULY insiste sur le fait que ce système n'existe pas au Pavillon Blanc.

Madame MOIZAN pense que non, mais ce point est à vérifier.

Madame SCHMIT revient sur l'obligation de travailler ensemble en amont pour pouvoir œuvrer de manière optimale et bien appréhender le dossier. Il est primordial de bien associer les membres de la commission sur les travaux en cours.

Madame DESPOUY trouve l'idée intéressante.

Madame SCHMIT continue et insiste sur les dysfonctionnements à reprendre point par point.

Madame DESPOUY demande s'ils peuvent apporter leurs réflexions sur les autres dossiers, donner des points d'attention sur les autres sites car tous sont importants ?

Madame MOIZAN répond que nous allons nous servir des diagnostics et allons répondre à ce travail qui a été effectué.

Monsieur TERRINHA, Maître d'œuvre, précise que les diagnostics sont généralement réalisés par des bureaux d'études dans le respect des réglementations.

Madame SCHMIT répond en disant que cela dépend de la taille des projets. La régularisation de petits détails est possible.

Monsieur ARIAS pense que la réglementation aura bien « débroussaillé le terrain ». Les accès et les sanitaires sont souvent problématiques. Ce qui est intéressant sera de voir ce qui se fera ensuite.

Madame MOIZAN précise que certains travaux sont répétitifs et serviront de modèles pour les autres sites.

Monsieur ARIAS dit que la réglementation est loin d'être parfaite, mais qu'elle a le mérite d'exister. Il faut essayer de s'adapter.

Madame MOIZAN demande s'il y a des volontaires pour l'ensemble associatif Macabiau à En Jacca : Madame DESPOUY ? Monsieur CORSINO ?

Madame DESPOUY répond que ce serait intéressant d'y aller ensemble et d'échanger avec le Maître d'œuvre.

Madame CAMISULY demande si des dates et des créneaux horaires sont prévus ?

Il est demandé à Monsieur GONZALEZ de faire des propositions pour les créneaux par courriel.

Madame SCHMIT propose d'aller consulter les diagnostics et de cibler l'un des sites.

Madame MOIZAN propose, d'ores et déjà, de se décider. Elle suggère la Salle Gascogne qui pour elle est une salle avec énormément de publics et de passages.

Madame DESPOUY émet une réserve en ce qui concerne le CCAS qui lui semble très mal aménagé pour le handicap.

Monsieur ARIAS est d'accord pour la Salle Gascogne.

Madame MOIZAN alerte sur les délais qui sont courts car il faut une action rapide.

Monsieur GONZALEZ demande de faire un retour avant le 1<sup>er</sup> juillet pour les sites de 2016.

Monsieur TERRINHA, Maître d'œuvre pense que le cimetière serait aussi un bon cas d'école avec ses allées gravillonnées.

Madame MOIZAN leur donne plus de temps pour consulter les documents et se prononcer.

Monsieur GONZALEZ aborde l'échéancier. En juillet 2016, il faudra choisir un site pour 2016 et deux sites pour 2017. En septembre 2016, un travail est à mener sur les sites sélectionnés non entamés. Si les retours sont effectués rapidement, il y aura possibilité de le faire avant septembre.

Madame DESPOUY intervient en disant que si la décision est prise ce soir, l'avancée sera plus rapide.

Madame MOIZAN acquiesce et demande quel site est choisi pour 2016 ? Elle propose la Salle Gascogne et demande qui est favorable à ce choix ?

Plusieurs réponses vont dans ce sens, la Salle Gascogne est donc retenue. Madame DESPOUY, Messieurs ARIAS et CORSINO et une autre personne se portent volontaires.



Monsieur GONZALEZ travaille sur cette décision avec les services techniques et fait un retour d'information par courriel.

Madame DESPOUY propose que si des questions se posent au sujet des malentendus, Madame CAMISULY soit sollicitée.

Cette dernière s'y engage.

Monsieur ARIAS s'inquiète du côté technique car il n'est pas technicien et demande s'il y aura la possibilité de consulter Monsieur Philippe DURRIEU au 05.61.15.23.42. pour la partie plans ?

Madame MOIZAN précise que c'est le démarrage de toute une organisation. Pour la CCA de septembre 2016, la validation des sites.

Monsieur ARIAS demande s'il est possible de visiter un même site de jour comme de nuit, car pour un mal voyant, la chose n'est pas aisée de nuit ?

Madame MOIZAN accepte.

Monsieur GONZALEZ reprend l'agenda et aborde la CCA de décembre 2016 avec le bilan des travaux 2016, le partage du planning des travaux 2017 et l'évaluation de la concertation.

À partir de janvier 2017, le travail sur sites avec la coopération de la DSTCV et l'opérationnalisation de l'Ad'Ap débutera. En février 2017, la sélection définitive de deux sites pour 2018 aura lieu.

Madame MOIZAN souligne qu'une anticipation de 6 à 9 mois pour des sites de moyenne taille est nécessaire afin de prévoir un travail sur plans en concertation avec les membres de la CCA. Bien évidemment, pour les sites plus importants, les délais seront prolongés.

Madame SCHMIT précise que pour la première année, nous allons essayer de faire au mieux et nous servir des retours sur les opérations afin d'être réactifs et compétents sur les futures réalisations. Un état des lieux avant et après réalisation des travaux paraît nécessaire.

Madame MOIZAN propose d'aller sur site, une fois les travaux réalisés.

Monsieur ARIAS souhaite évoquer les actions parues sur le Columérin.

Madame MOIZAN répond que c'est prévu.

## **POINT 5 – QUESTIONS DIVERSES**

Madame DESPOUY signale que depuis septembre 2015, les balades dans Colomiers sont devenues difficiles, notamment sur les plans inclinés à cause des poubelles.

Madame SCHMIT répond que les règlementations sont à suivre.

Madame MOIZAN répond qu'il peut être envisagé de faire un courrier à l'attention de Toulouse Métropole à ce sujet, sous réserve que ce problème ne découle pas des administrés. Il y a aussi le problème des chicanes.

Monsieur ARIAS souligne que la voirie est très détériorée du côté de la zone aéronautique.

Madame MOIZAN répond que des travaux, par tranches, sont programmés. Cela prend donc du temps.

Monsieur ARIAS souligne le fait que beaucoup de personnes stationnent sur les trottoirs, notamment du côté du magasin LIDL au Perget.

Madame MOIZAN répond que ce problème a déjà été abordé lors de la dernière commission. Une campagne de verbalisation a été réalisée avec plus de 30 verbalisations relevées sur l'emplacement réservé aux handicapés.

Madame CAMISULY signale que de plus en plus de piquets sont installés sur les trottoirs pour empêcher les stationnements intempestifs. Du coup, cela gêne aussi la mobilité.

Madame DESPOUY précise que Toulouse Métropole doit venir faire des travaux de signalisation. Elle a reçu un courrier l'informant que la signalisation et les travaux de voirie pour le changement du carrefour seront effectués dans deux ans.

Monsieur CORSINO aborde le sujet de la ligne de bus Linéo L2. Colomiers a eu son mot à dire. Un nouvel arrêt de bus sur la pente allée de Naurouze, devant le magasin Leader Price a été créé, ce qui n'est pas d'une grande praticité pour les personnes circulant en fauteuil roulant. Il y a aussi le problème des pavés sur la chaussée.

Madame SCHMIT et Monsieur SARRALIÉ prennent la parole en argumentant que tous les arrêts de bus sont accessibles.

Monsieur GONZALEZ distribue la liste des sites aux participants.

Il est posé une nouvelle question par rapport au cinéma : Pour les sous-titres, comment sont choisis les films ?

Madame MOIZAN répond que c'est le responsable du cinéma qui choisit la programmation.

Madame CAMISULY revient sur le Pavillon Blanc. Il y a deux, trois ans, il y avait des contes expérimentaux en langage des signes, ce qui était intéressant. Depuis, plus rien. Peut-on envisager une reprise de la programmation ?

Monsieur ARIAS demande comment faire des mutualisations de fonds pour mettre des activités en place ? Il est conscient qu'il est demandé beaucoup de choses aux Élus et que par manque de budget, c'est compliqué.

Madame MOIZAN confirme qu'effectivement, il y a de plus en plus de demandes. Par exemple, il y a 2 à 3 jeunes actuellement pour handisport. Les choses se mettent en place peu à peu. C'est un travail de longue haleine.

Monsieur CORSINO souhaite qu'un cahier des charges reprenne tous les services impactés par le handicap.

Madame MOIZAN répond qu'une Charte a été signée.

Monsieur CORSINO précise que certaines associations ne peuvent pas intégrer le handicap, ce qui est dommage.

En l'absence d'autres questions, Madame MOIZAN remercie les participants et lève la séance.